

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre
Le douze septembre à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, Yannick VANDENABEELE, Julien MASQUELIER, Roland FONTAINE, Didier PIETTE, Filipe MARTINS, Laurent ESCRIVA, Edouard RIGAUD, Christian JAROSZ, Madame : Françoise SANSON

Procurations : Anne CHASSANG à Didier SAUSSAY
Edite DA SILVA à Yannick VANDENABEELE
François LIGNEY à Filipe MARTINS

Est désigné comme secrétaire : Filipe MARTINS

Date de la convocation : 09 /09/2024

Ordre du jour :

- Lecture du compte-rendu
- Travaux église
- Groupement de commandes SIE-ELY (électricité)
- Projet de travaux dissimulation de réseaux SIE-ELY
- Tarif repas PAI (projet d'accueil personnalisé)
- Questions diverses (colis des anciens)

Puis lecture est faite du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observations.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat des études supplémentaires demandées par l'architecte.

GROUPEMENTS DE COMMANDES SIE-ELY

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'adhésion au groupement de commandes relatif à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux d'électrification rurale.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adhérer à ce groupement de commandes.

PROJET DE TRAVAUX DISSIMULATION DE RESEAUX SIE-ELY

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de mettre la décision en attente.

MODIFICATION DU REGLEMENT DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA COMPETENCE IRVE TRANSFEREE

Monsieur Le maire présente au Conseil Municipal les modifications du règlement des conditions administratives, financières de la compétence IRVE.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver la modification.

TARIF REPAS PAI (projet d'accueil personnalisé)

Monsieur Le Maire informe le Conseil d'une demande d'une famille pour un tarif personnalisé du prix de repas de cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 10 voix POUR et 3 voix CONTRE décide d'instituer un tarif repas PAI à 1 €

COLIS DES ANCIENS

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le choix du colis de Noël pour les anciens.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reconduire le colis.

SORTIE DES ANCIENS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de sortie pour les anciens.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de sortie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de plusieurs habitants pour la pose d'un miroir à l'intersection de la Rue de Goupillières et de la Rue des prés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide d'accepter cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.